



Rue de la Haute Garenne  
42405 SAINT CHAMOND

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022

La séance est ouverte à 18h21 Le quorum est atteint : 12 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

### Membres présents en ouverture de séance :

#### • *Membres de droit :*

##### a. Personnels d'encadrement de l'établissement :

- Mme GIRAUDEAU, Principale
- Mme BOUCHÉ, Principale Adjointe
- MME LIOGIER, Gestionnaire

##### b. Représentants des collectivités territoriales et personnalité qualifiée :

- Mme CALACIURA, Représentante de la Collectivité Territoriale Excusée
- M DECLINE, Représentant de la commune. Excusé

#### • *Membres, représentants élus :*

##### a. Représentants élus des personnels enseignants :

- Mme EL AZHAR, représentante élue des personnels enseignants
- M. DE BAYLE, représentant élu des personnels enseignants
- MME LAFORGE, représentante élue des personnels enseignants
- MME BODIC, représentant élu des personnels de vie scolaire

##### c. Représentants élus des Parents d'élèves :

- Mme MERET, représentante élue des parents d'élèves
- Mme DUPONT, représentante élue des parents d'élèves
- Mme MERCIER, représentante élue des Parents d'élèves

**d. Représentants élus des Élèves :**

- BENABDELHAK Nahil, représentant élu des élèves
- MANSOURI Yacine représentant élu des élèves

**Membres absents et excusés en ouverture de séance : 18h10**

- M REYNAUD, Représentant de la Collectivité territoriale de rattachement
- M DECLINE, Représentant de la commune
- Mme CALACIURA, Représentante de la Collectivité Territoriale
- Mme ZAIDI, Conseillère Principale d'Éducation
- MME JAKOB, représentante élue des personnels enseignants
- MME JARRIL, représentante élue des personnels enseignants
- Mme FRANCON, représentante élue des Parents d'élèves
- M. PICHON, représentant élu des Parents d'élèves

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum ( 12 membres présents / 21) et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

Mme MERET, représentant élu des parents d'élèves, est secrétaire de séance.

**L'ordre du jour modifié et soumis au vote, se présente comme suit :**

*L'ajout au point II - 4 Délégation de signature du Chef d'Etablissement*

*L'ajout au point II - 2 c Convention de coopération entre le collège et le DITEP Fernand Deligny*

*L'ajout au point III – DBM pour vote – Prélèvement sur fonds de roulement 6000,00€*

Adoption de l'ordre du jour : unanimité

Approbation du Compte rendu du CA du 27/09/2022

Installation des différentes instances – Nouvelle composition des listes pour l'année à venir.

**I. Installations des instances :**

Nouvelle composition des instances décisionnelles : Listes nominatives pour l'année à venir :

- a) Conseil d'administration
- b) Conseil de discipline
- c) Comité d'Hygiène et Sécurité
- d) Groupe de travail (ancienne commission permanente) sur les objets de concertation suivants :
  - Préparation de rentrée
  - Modifications du règlement intérieur
  - Programme annuel des Voyages et des Sorties

c) Commission d'Hygiène et de Sécurité

## **II . Action éducative et pédagogique :**

### *1. Lettres de mission modifiées :*

- a) Relativement à la fonction de Principale Adjointe exercée par Mme BOUCHÉ pour 2022 – 2023
- b) Relativement aux Indemnités pour Missions Particulières.

### *2. Autorisation de signature de Conventions :*

- a) Convention entre les associations sportives du collège Pierre Joannon et du Lycée Claude Leblois
- b) Convention entre le collège Pierre Joannon et les potentielles associations sportives locales volontaires pour accueillir des élèves du collège dans le cadre du dispositif national « Deux heures supplémentaires de sport au collège ».

Voir le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo32/MENE2221657N.htm>

### *3. Proposition de déroulement du Programme de travail relativement à la mise en œuvre de l'Autoévaluation de l'établissement :*

- a) Liste et Répartition des tâches
- b) Questionnaires diffusés
- c) Calendrier prévisionnel de l'opération

## **III. Organisation financière et comptable :**

- 1. Délégation de signature au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions annuels
- 2. D.B.M pour information et pour vote
- 3. Point sur les différents contrats
- 4. Approbation des tarifs cantine 2023

### ***Déroulement de l'ordre du Jour***

#### **I – Vie et fonctionnement des instances**

##### **1. Adoption de l'ordre du jour modifié**

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour présenté avec les points présentés en ajout

Acte n° 1 08/11/22		Adoption de l'ordre du jour du CA du 08/11/2022					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

## 2.Approbation du Compte rendu du CA du 27/09/2022

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 27/09/2022.

Acte n° 2 08/11/22		Approbation du compte rendu du CA du 27/09/2022					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

## 3. Installation des différentes installations – Nouvelle composition des listes pour l'année à venir.

Madame la principale indique que la présence de listes uniques sur chacun des corps électoraux facilite la détermination de la composition des différentes instances. Afin de faciliter le déroulement de l'installation des 3 instances décisionnelles ( Groupe de travail, conseil de discipline et C.H.S) ; il a été demandé aux représentants des 4 corps électoraux de préparer en amont du conseil d'administration, leur choix de participation.

### Conseil d'administration :

Madame la Principale affiche donc le tableau préalablement complété des informations connues de la composition du conseil d'administration

Madame la Principale soumet au vote l'installation du nouveau conseil d'administration présenté aux membres.

### Membres de droit :

<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
<b>II - ELUS LOCAUX – Membres de droit</b>				
1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
Collectivité territoriale de rattachement (3)	1 CALACIURA	Stéphanie	2 REYNAUD	Hervé

### Représentants des personnels élus :

<b>III – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT(4)</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1	2	3	4
	1	2	3	4
	1	2	3	4
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (PATOSS)	1- Aucun représentant élu car siège non pourvu			

### Représentants des usagers élus :

IV – ÉLUS DES PARENTS D'ÉLÈVES(4)	1 MERET	MELODY	4 PICHON	OLIVIER
	2 DUPONT	DELPHINE	5 MERCIER	SYLVIE
	3- FRANCON	FLORENCE	6 GHOUABI	CHAINÉ
IV –ÉLUS DES ÉLÈVES (4)	1 BENABDELHAK 2 MANSOURI	NAHIL YACINE		

**a) Conseil de discipline :**

Madame la Principale affiche donc le tableau préalablement complété des informations connues de la composition du conseil de discipline.

Madame la Principale soumet au vote l'installation du nouveau conseil de discipline présentée aux membres du conseil d'administration (voir liste jointe)

**Membres de droit :**

<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>			
Chef d'établissement (2)	1 GIRAudeau	ISABELLE	
Adjoint au chef d'établissement (3)	2 BOUCHÉ	SOPHIE	
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LIOGIER	SANDRA	
Conseiller principal d'éducation (4)	4 MAYOU	SOPHIE	

**Représentants des personnels élus :**

<b>II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (5)</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 EL AHZAR	NOEMIE	1 JARIL	ELIA
	2 BAROU	FRANCOIS	2 BODIC	VINCENT
	3 PHILIS	SYLVIE	3 JAKOB	LEA
	4 CASSÉ	GAUTIER	4 DE BAYLE	ALAIN
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1- Aucun représentant élu car siège non pourvu			

**Représentants des usagers élus :**

<b>III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)</b>	1 BALHOUL	KARIM	1 FRANCON	FLORENCE
	2 MESSANA	LINDA	2 DUPLANY	AMANDINE
	3 DA SILVA	ISABELLE	3 PICHON	OLIVIER
<b>III -ELUS DES ELEVES (5)</b>	1 BENABDELHAK	NAHIL	1 BOUBEKA	CHAINA
	2 MANSOURI	YACINE	2 BELGRINE	MANEL

Acte n°3 08/11/22	Installation du conseil de discipline pour l'exercice à venir – 2022/ 2023
-------------------	--

12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions
----	---------	----	------	---	--------	---	-------------

**b) Groupe de travail** (ancienne commission permanente)

Le groupe de travail en charge des sujets suivants :

- Modifications du Règlement intérieur
- Préparation de Rentrée
- programme annuel des voyages et des sorties

Se compose comme suit :

a) Membres de droit :

- Mme GIRAUDEAU
- Mme BOUCHÉ
- Mme MAYOU

b) Représentants des personnels élus :

- Mme EL AZHAR – Représentante titulaire
- M BODIC – Représentant titulaire
- M BAROU – Représentant titulaire
- MME LAFORGE – Représentante titulaire

Les autres représentants élus au C.A en tant que membres titulaires ou suppléants ont la possibilité de suppléer leurs représentants titulaires et membres de ce groupe de travail.

c) Représentants des usagers :

- Mme DUPONT – Représentante titulaire
- M PICHON - Représentant titulaire
- Mme MERCIER - Représentante suppléante
- Mme ROUCHOUZE - Représentante suppléante
- M BENABDELLAK – Représentant des élèves

Acte n°4 08/11/22		Installation du Groupe de travail pour l'exercice à venir – 2022/ 2023					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

**c) Commission d'Hygiène et de Sécurité**

Madame la Principale affiche donc le tableau préalablement complété des informations connues de la composition de la commission d'Hygiène et de Sécurité.

Une demande de mise en sécurité grâce à la pose de barrières devant le collège est en cours. Elle est actuellement à l'étude.

Madame la Principale soumet au vote l'installation de la nouvelle commission d'hygiène et de sécurité présentée aux membres du conseil d'administration (voir liste jointe)

**Membres de droit :**

<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>			
Chef d'établissement, président	1 GIRAUDEAU	ISABELLE	
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 BOUCHÉ	SOPHIE	
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LIOGIER	SANDRA	
Conseiller principal d'éducation (3)	4 MAYOU	SOPHIE	
Chef des travaux	5 – Établissement non concerné		
<b>II – ELUS LOCAUX</b>			
Collectivité de rattachement	1 DECLINE	PIERRE	
Total du premier tiers	6		

**Représentants des personnels élus :**

<b>III – PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)</b>				
Personnels d'enseignement	1 CASSE	GAUTIER	1	
	2 DE BAYLE	ALAIN	2	
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1- Aucun représentant élu car siège non pourvu			

**Représentants des usagers élus :**

<b>IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)</b>				
	1 THOULY	JEROME	1	
	2		2	
<b>IV- ELEVES DESIGNES (6)</b>				
	1		1	

**Experts :**

<b>V – EXPERTS (7)</b>				
Médecin de prévention	Non concerné			
Médecin de l'éducation nationale	1 DE JAURE GUIBERRY			

Infirmière	1 CHOLAS	MAGALI	
VI – ACO MO DESIGNÉ (8)	1 LAGRELE	JULIEN	

Acte n° 5 08/11/22		Installation de la C.H.S pour l'exercice à venir – 2022 / 2023					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

## II . Action éducative et pédagogique :

### 1. Lettres de mission modifiées :

a) Relativement à la fonction de Principale Adjointe exercée par Mme BOUCHÉ pour 2022 – 2023

Le chef d'établissement présente la lettre de mission modifiée de Madame la Principale Adjointe

b) Relativement aux Indemnités pour Missions Particulières modifiée

Le chef d'établissement présente la lettre de mission modifiée de Monsieur BODIC, Référent culture.

### 2. Autorisation de signature de Conventions :

a) Convention entre les associations sportives du collège Pierre Joannon et du Lycée Claude Lebois

Depuis la rentrée 2019, Mme PHILIS propose d'accueillir aux entraînements de STEP , les anciennes collégiennes, devenues lycéenne au LGT C.LEBLOIS, licenciées UNSS et pratiquantes dans la discipline. Cet accueil ne peut se faire que sous l'égide d'une convention de partenariat entre les deux associations sportives.

Celle-ci permet en outre de créer une relation sportive intergénérationnelle et la participation des lycéenne anciennes collégiennes aux compétitions nationales de STEP. Aucun professeur d'EPS du lycée C.LEBLOIS ne souhaitant s'engager dans cette pratique sportive, la convention est le seul moyen permettant aux collégiennes de poursuivre leur pratique.

Acte n° 6 08/11/22		Autorisation de signature de la convention entre les associations sportives du collège Pierre Joannon et le Lycée Claude Lebois					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

b) Convention entre le collège Pierre Joannon et les potentielles associations sportives locales volontaires pour accueillir des élèves du collège dans le cadre du dispositif national « Deux heures supplémentaires de sport au collège ».

Dans le cadre de la préparation des J.O 2024, le ministère souhaite conduire une expérimentation permettant aux élèves de collège de pratiquer gratuitement une activité supplémentaire sportive. Ce

dispositif a été décrit dans la publication institutionnelle ci après disponible en sélectionnant le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo32/MENE2221657N.htm>

Les associations mettant à disposition des personnels rétribués par la Direction de la Jeunesse et des Sports se mettent en lien avec les établissements supports du dispositif afin de contractualiser des convention d'accueil des élèves. Elles s'attachent aussi à trouver des lieux de pratique sportive adaptée aux besoins.

Le collège Pierre Joannon fait partie des 3 établissements choisis par l'Autorité académique pour mettre en œuvre cette expérimentation. Le chef d'établissement a réceptionné une liste d'associations sportives locales susceptibles d'être intéressées.

Trois d'entre elles ont répondu favorablement à notre proposition de partenariat mais recherchent désormais des lieux de pratique ou des intervenants agréés.

Il s'agit de :

- AMPG Judo
- Club Saint Chamond Handball Pays du Gier pour une pratique sportive possible pour tous nos élèves volontaires y compris ceux porteurs d handicap
- ADC – J.S.P de Saint Chamond

Il nous a été adressé le modèle de convention type à actualiser avec chaque association sportive locale partenaire. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'adopter celle-ci.

Acte n°7 08/11/22		Autorisation de signature de la convention entre les associations sportives du collège Pierre Joannon et les associations sportives locales (2h de sport supplémentaire)					
12	Votants	11	Pour	0	Contre	1	Abstentions

*c) Autorisation de signature avec le DITEP Fernand Deligny*

Un élève est suivi par le DITEP Fernand Deligny dont les personnels interviennent au sein de l'établissement. Une convention d'accueil de ces derniers et de prise en charge de l'élève doit être actée.

Acte n°8 08/11/22		Autorisation de signature de la convention entre le Collège et le DITEP F. Deligny					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

*3. Proposition de déroulement du programme de travail relativement à la mise en œuvre de l'Auto évaluation de l'établissement :*

Madame le chef d'établissement présente la note d'information relative à la méthodologie de travail en termes de :

a) Liste et Répartition des tâches

Deux périodes bien distinctes segmentent les différentes tâches à réaliser :

- L'auto évaluation qui porte sur 4 domaines et conduit à la rédaction d'un rapport
- L'évaluation externe qui est conduite par une équipe de professionnels assermentés et formés, personnels d'encadrement de l'Éducation nationale

Les domaines évalués sont :

Domaine 1	Apprentissages et parcours des élèves
Domaine 2	Vie de l'élève et climat scolaire
Domaine 3	Acteurs, fonctionnement et stratégie établissement
Domaine 4	Environnement institutionnel et partenarial

L'auto évaluation s'inscrit dans une démarche participative

a) Un comité de pilotage doit être constitué. Il est composé :

- des personnels d'encadrement de l'établissement,
- de personnels volontaires exerçant des missions particulières ou des fonctions spécifiques,
- de représentants des parents d'élèves
- de représentants des élèves délégués de classe.

b) Pour chacun domaine évalué est constitué un groupe de travail comportant :

- des personnels désignés de part leur fonction ou leur mission particulière exercée,
- des personnels ayant choisi de participer à l'évaluation d'un domaine particulier,
- des parents d'élèves volontaires ayant choisi de participer à l'évaluation d'un domaine particulier,
- des délégués élèves volontaires ayant choisi de participer à l'évaluation d'un domaine particulier.

Remarques :

- Tout personnel enseignant et non enseignant ( hors Conseil départemental ) exerçant, en tant que titulaire sur poste définitif et n'exerçant pas en poste partagé, se doit de participer à un groupe de travail .
- Pour les personnels du Conseil départemental, leur participation à un groupe de travail interférant sur leur emploi du temps, celle-ci est soumise à la validation par Mme l'Adjointe Gestionnaire.
- Pour les personnels A.E.D et les personnels A.V.S A.E.S.H , leur participation au groupe de travail ne revêt pas un caractère obligatoire mais est recommandée. Leur participation

interférant sur leur EDT, celle-ci est soumise à l'aval respectif de Mme ZAIDI (A.E.D) ou de Mme ETIEMBRE (A.V.S.A.E.S.H)

c) Pour évaluer chaque domaine, tout membre de la communauté éducative est interrogé par l'intermédiaire de questionnaires. La banque des documents ressources mis à notre disposition nous propose 4 questionnaires à destination des publics suivants :

- des élèves,
- des enseignants,
- des parents d'élèves,
- des personnels non enseignants

**L'auto évaluation s'inscrit dans un calendrier contraint comportant les étapes suivantes :**

- Constitution du comité de pilotage et des 4 groupes de travail en référence aux groupes de travail attachés aux 4 domaines
- La composition, la distribution – le « remplissage », la collecte et le traitement des réponses ( traitement des questionnaires via Framafom) relativement aux questionnaires,
- La diffusion, l'examen et l'analyse des autres données en groupes de travail ou lors d'instances déjà programmées ( C.E.C : 22/11/2022 – Conseils pédagogiques dédiés à l' Évaluation : Voir Proposition publiée dans le calendrier annuel et le tableau ci-après - Temps d'échanges avec l' I. A – D.A.S.E.N sur le projet du R.E.P : 06/12/2022 )
- La rédaction d'un rapport d'auto évaluation pour chacun des 4 domaines.
- La rédaction d'un rapport complet d'auto évaluation finale, au plus tard pour la date arrêtée institutionnellement.
- La saisie régulière sur la plateforme Idéal, de l'ensemble des productions issues des étapes intermédiaires.

### Méthodologie de travail proposée :

#### ► Composition du comité de pilotage et des Groupes de travail :

Désignation en lien avec : Fonction spécifique – Mission particulière	Liste nominative et « Postes à pourvoir »
Personnels d'encadrement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principale</li> <li>• Principale adjointe</li> <li>• Adjointe gestionnaire</li> <li>• C.P.E</li> </ul>	Désignation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme GIRAUDEAU</li> <li>• Mme BOUCHÉ</li> <li>• Mme LIOGIER</li> <li>• Mme ZAIDI</li> </ul>
Personnels ayant une fonction spécifique ou exerçant une mission particulière : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infirmière scolaire</li> <li>• Référent culture</li> <li>• Référent E.B.E.P/Décrochage scolaire</li> <li>• 1 Référent des personnels A.E.S.H et A.V.S</li> </ul>	Désignation définie ou « à finaliser »: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme CHOLAS</li> <li>• A définir ( Mme PACROT ou M BODIC)</li> <li>• A définir ( Mme ETIEMBRE ou M MANOUBI)</li> <li>• A définir en équipe et en concertation avec Mme</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination E.P.S</li> <li>• Coordination Parcours Avenir 3ème</li> <li>• Membre Groupe Ressource PHARE</li> <li>• Référent TICE.</li> </ul>	<p>ETIEMBRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme JAKOB ( ou Professeur E.P.S suppléante volontaire)</li> <li>• Mme SOULAS</li> <li>• A définir</li> <li>• A définir (M BAROU ou M MENDES)</li> </ul>
<p>Représentants des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 Représentants des parents membres du C.A</li> <li>• 2 Représentants des parents participants aux conseils de classes</li> <li>• 2 Représentants des élèves délégués de classe volontaires dont 1 membre en 2021 – 2022 du C.V.C</li> </ul>	<p>Désignation « à finaliser »:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir</li> <li>• A définir</li> <li>• A définir, le 08/11/2022, lors de la journée de formation des délégués de classe.</li> </ul>

#### *Pilotage et la composition des 4 groupes de travail*

Pour des questions calendaires et organisationnelles de répartition des tâches à effectuer , il vous est proposé de programmer le déroulement des groupes de travail en associant ces derniers sur les mêmes dates :

- les groupes 1 et 4 – Pilotage exercé par Mme BOUCHÉ.
- les groupes 2 et 3 – Pilotage exercé par Mme GIRAudeau.

Pour chaque déroulement de groupe de travail, une fonction de secrétaire (prise de notes) est attribuée. La charge rédactionnelle est dévolue au pilote de direction. Un(e) gardien(ne) du temps sera désigné(e).

Concernant la détermination de la composition des groupes de travail, cette dernière n'est pas à priori arrêtée.

En référence aux domaines évalués ; il serait important de retrouver, dans les différents groupes, certains personnels en raison de leur fonction, ou de leur mission particulière...

Mais rien n'est obligatoire...

Car, dans la mesure où la possibilité d'accueillir, au sein des différents groupes de travail, des personnels pouvant être qualifiés « d'extérieurs au domaine » peut permettre :

- de construire une culture et une appropriation communes,
- d'augmenter la dimension participative de l'évaluation en développant la perspective de nombreux regards croisés.

Par conséquent, il est laissé au libre choix des personnels et des parents d'opter pour un groupe de travail particulier indépendamment de leur fonction.

#### b) Questionnaires diffusés

4 questionnaires sont à diffuser :

- Questionnaire à destination des élèves de collège
- Questionnaire à destination des enseignants de collège
- Questionnaire à destination des parents d'élèves de collège
- Questionnaire à destination des personnels non-enseignant de collège

Les réponses à ces derniers seront entrées via l'application Frama Form pour un traitement des données facilité.

Les résultats de leur dépouillement feront l'objet d'une analyse détaillée par des 4 groupes de travail formés.

### c) Calendrier prévisionnel de l'opération

Préalable : Ayant du nous consacrer en tant que personnels d'encadrement à la suppléance non assurée de Mme MAYOU, C.P.E, et gérer l'ensemble des incidents survenus durant cette vacance de poste, il sera demandé à l'Autorité académique de nous permettre de publier notre rapport d'auto évaluation en semaine 03 et non 50. Voir document en Annexe

### III - Organisation financière et comptable

#### 1. Délégation de signature au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions annuels

Afin d'éviter aux membres du conseil d'administration de devoir se réunir pour chaque signature de contrat annuel, il leur est demandé d'acter la délégation de signature au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions annuels

<b>Acte n°9 08/11/2022</b>		<b>Autorisation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions annuels</b>					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

#### 2. Présentation des D.B.M pour information et pour vote :

##### a) D.B.M pour information

Dans le cadre des projets artistiques et culturels déposés sur ADAGE par Mme PACROT, référente culture, une subvention de 2100,00€ a été accordée afin de rétribuer les intervenants.

De même des réparations de matériels de cuisine ont dus être effectués dans cet espace cuisine. Le conseil départemental a versé à l'établissement une subvention d'équipement de 6 270,38€ lui permettant de financer ces dépenses

<b>Acte n° 10 08/11/22</b>		<b>DBM pour information – Subvention E.A.C pour un montant de 2 100,00€ et Subvention FSCH entretien matériels et travaux de cuisine pour un montant de 6 270,38€</b>					
12	Votants	12	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

b) D.B.M pour information.

Madame l'Adjointe gestionnaire présente son décompte :

- Des charges de viabilisation mandatées et engagées.
- Des charges prévues au budget 2022

Les engagements de dépenses de viabilisation à venir pour la fin de l'exercice 2022 étant partiellement inconnus à ce jour, et ayant, par ailleurs, reçu une facture d'eau, beaucoup plus élevée, que le montant budgété ; il nous faut prélever sur le fonds de roulement un montant de 6 000,00€.

Ce prélèvement permettra de couvrir le montant total des engagements à venir. Si la totalité de ces derniers venait à être inférieure au prélèvement, la différence pourrait retourner au fonds de roulement lors de l'établissement du résultat de l'exercice.

Acte n° 11 08/11/22		D.B.M pour vote – Prélèvement sur fonds de roulement 6 000,00€					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

### 3. Point sur les contrats et conventions

a) Autorisation de signature de la Convention de partenariat culturel avec l'association « De Tout Partout » dans le cadre du dispositif École ouverte et du projet Webradio

Acte n° 12 08/11/22		Autorisation de signature de la convention « de Tout Partout » dans le cadre du dispositif École ouverte pour la fin de l'exercice 2022 pour un montant de 1410,00€					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

b) Le Projet web radio « info au micro » « ateliers éducation aux médias » animés par Monsieur Pacrot afin de réaliser des enregistrements de brèves ainsi que des animations de régie émission en direct sur RADIODIO 89.5 FM.

Acte n° 13 08/11/22		Autorisation de signature de la convention « de Tout Partout » dans le cadre du projet en classe de 6ème : « L'info au micro » pour un montant de 600,00€					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

c) Madame LIOGIER, Adjointe Gestionnaire, présente les différents contrats :

- E.F.F.I ( Logiciel de gestion de l' inventaire immobilisé de l'établissement )

Acte n° 14 08/11/22		Approbation de la signature d'un contrat avec la société EFFI logiciel inventaire pour un montant de 265,60 € pour l'année.					
---------------------	--	---	--	--	--	--	--

12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions
----	---------	----	------	---	--------	---	-------------

- E2S (Maintenance de la chaufferie)

Acte n° 15 08/11/22		Approbation de la signature d'un contrat avec la société E2S (maintenance chaufferie) pour un montant de 2 598,00 € pour l'année.					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Loire Ascenseur ( Maintenance de l'équipement)

Loire Ascenseur effectue les vérifications réglementaires et la maintenance de l'équipement Société, son intervention réglementairement obligatoire.

Acte n° 16 08/11/22		Approbation de la signature d'un contrat avec la société Loire ascenseur pour un montant de 920 € pour l'année					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Licence d'accès à l'application numérique « Bac à Stage »

Application en ligne pour l'éducation, c'est un espace de travail collaboratif, il permet de gérer les périodes de *stage* en mini stage établissements ( Lycées professionnels) des élèves de 3ème.

Acte n° 17 08/11/22		Approbation de la signature d'un contrat Bac à Stage pour un montant de 58,80 € pour l'année 2023.					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Contrat annuel de la licence du logiciel Turbo-self permettant de gérer les réservations de repas et les appels des élèves demi-pensionnaires.

Turbo-self est un système numérique de réservation et de facturation des repas pris ponctuellement par les élèves ou les commensaux. Il permet de prévoir les quantitatifs de repas à confectionner au plus juste et nous permet d'éditer des listes d'appel des élèves demi-pensionnaires. Coût : 518,112€ Euros annuel pour un système de gestion administrative numérique de la cantine.

Acte n° 18 08/11/22		Approbation de la signature du contrat avec la société Turbo-self pour un montant de 518,112 € pour l'année.					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Contrat annuel de la licence du logiciel Netppl (Gestion des logements)

Le logiciel Netppl permet de gérer l'évaluation et la facturation des charges incombant aux logements occupés sous l'égide des C.O.P et des N.A.S.

Il permet de produire des factures concernant les loyers à encaisser sur les logements mis en C.O.P. ainsi que les charges,

Acte n° 19 08/11/22		Approbation de la signature du contrat avec la société Netppl (gestion des logements) pour un montant de 22,00 € HT pour les 5 logements.					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Tarifs cantine

Madame la Gestionnaire présente l'évolution des tarifs de cantine ainsi que leur incidence tarifaire sur le règlement intérieur du service de la demi-pension.

Acte n° 20 08/11/22		Approbation des tarifs de cantine 2022 – 2023 – validation des tarifs du règlement intérieur du service de la demi pension.					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

Pour information :

### Tarifs de demi-pension 2023

Catégorie		2022	Tarif par repas	2023	Augmentation	Tarif par repas
Elèves	Forfait 4 jours	457,80 €	3,27 €	466,96 €	1,96 %	3,34 €
	Forfait 3 jours	372,75 €	3,55 €	380,21 €	1,96 %	3,62 €
	Forfait 2 jours	254,80 €	3,64 €	259,21 €	1,70 %	3,70 €
	Ticket	3,95 €		4,00 €	1,25 %	
Commensaux	AED, Cat C, ATS	2,90 €		2,95 €	1,69 %	
	Enseignants, Admin A et B < 445	4,30 €		4,70 €	8,51 %	
	Enseignants, Admin A et B > 445	5,00 €		5,00 €	0,00 %	
	Externes	5,00 €		5,50 €	9,09 %	
Reversement des charges de fonctionnement	Produits scolaires	13 %		15 %	13,33 %	
	Commensaux	13 %		15 %	13,33 %	
PFEP		22,50 %		22,50 %	0,00 %	
FGSH		1,25 %		1,25 %	0,00 %	

12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions
----	---------	----	------	---	--------	---	-------------

- E2S (Maintenance de la chaufferie)

Acte n° 15 08/11/22		Approbation de la signature d'un contrat avec la société E2S (maintenance chaufferie) pour un montant de 2 598,00 € pour l'année.					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Loire Ascenseur ( Maintenance de l'équipement)

Loire Ascenseur effectue les vérifications réglementaires et la maintenance de l'équipement Société, son intervention réglementairement obligatoire.

Acte n° 16 08/11/22		Approbation de la signature d'un contrat avec la société Loire ascenseur pour un montant de 920 € pour l'année					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Licence d'accès à l'application numérique « Bac à Stage »

Application en ligne pour l'éducation, c'est un espace de travail collaboratif, il permet de gérer les périodes de *stage* en mini stage établissements ( Lycées professionnels) des élèves de 3ème.

Acte n° 17 08/11/22		Approbation de la signature d'un contrat Bac à Stage pour un montant de 58,80 € pour l'année 2023.					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Contrat annuel de la licence du logiciel TurboSelf permettant de gérer les réservations de repas et les appels des élèves demi-pensionnaires.

TurboSelf est un système numérique de réservation et de facturation des repas pris ponctuellement par les élèves ou les commensaux. Il permet de prévoir les quantitatifs de repas à confectionner au plus juste et nous permet d'éditer des listes d'appel des élèves demi-pensionnaires. Coût : 518,112€ Euros annuel pour un système de gestion administrative numérique de la cantine.

Acte n° 18 08/11/22		Approbation de la signature du contrat avec la société Turbo-self pour un montant de 518,112 € pour l'année.					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions



12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions
----	---------	----	------	---	--------	---	-------------

- E2S (Maintenance de la chaufferie)

<b>Acte n° 15 08/11/22</b>		<b>Approbation de la signature d'un contrat avec la société E2S (maintenance chaufferie) pour un montant de 2 598,00 € pour l'année.</b>					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Loire Ascenseur ( Maintenance de l'équipement)

Loire Ascenseur effectue les vérifications réglementaires et la maintenance de l'équipement Société, son intervention réglementairement obligatoire.

<b>Acte n° 16 08/11/22</b>		<b>Approbation de la signature d'un contrat avec la société Loire ascenseur pour un montant de 920 € pour l'année</b>					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Licence d'accès à l'application numérique « Bac à Stage »

Application en ligne pour l'éducation, c'est un espace de travail collaboratif, il permet de gérer les périodes de stage en mini stage établissements ( Lycées professionnels) des élèves de 3ème.

<b>Acte n° 17 08/11/22</b>		<b>Approbation de la signature d'un contrat Bac à Stage pour un montant de 58,80 € pour l'année 2023.</b>					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Contrat annuel de la licence du logiciel Turboself permettant de gérer les réservations de repas et les appels des élèves demi-pensionnaires.

Turboself est un système numérique de réservation et de facturation des repas pris ponctuellement par les élèves ou les commensaux. Il permet de prévoir les quantitatifs de repas à confectionner au plus juste et nous permet d'éditer des listes d'appel des élèves demi-pensionnaires. Coût : 1587,52€ Euros annuel pour un système de gestion administrative numérique de la cantine.

<b>Acte n° 18 08/11/22</b>		<b>Approbation de la signature du contrat avec la société Turbo-self pour un montant de 1587,52 € pour l'année.</b>					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions



### Tarifs différentiels - Année scolaire 2021 – 2022 / Année scolaire 2022 – 2023

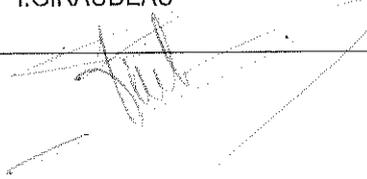
2021-2022		Forfait 4 jours	forfait 3 jours	Forfait 2 jours
	Trim 1	174,42 €	143,91 €	93,60 €
	Trim 2	140,61 €	113,60 €	80,08 €
	Trim 3	140,61 €	113,60 €	80,08 €

2022-2023		Forfait 4 jours	forfait 3 jours	Forfait 2 jours
	Trim 1	176,58 €	145,55 €	94,64 €
	Trim 2	143,42 €	119,49 €	88,87 €
	Trim 3	143,42 €	126,74 €	88,87 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à : 20 h 22.

A SAINT CHAMOND, le 08/11/2022.

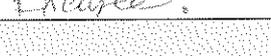
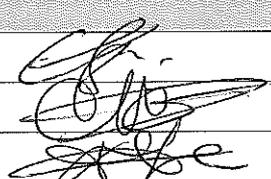
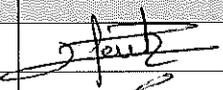
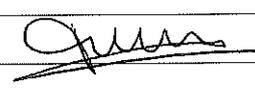
Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
I.GIRAUDEAU	M. MERET






## LISTE ÉMARGEMENT SIGNÉE PAR LES MEMBRES

Conseil d'Administration  
Mardi 8/11/2022 – Heure de convocation : 18 h 00

QUALITE	Nom	Prénom	Emargement
Chef d'établissement, président	1 Mme GIRAUDEAU	ISABELLE	
Adjoint-Chef d'établissement	2 BOUCHÉ	SOPHIE	
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 Mme LIOGIER	SANDRA	
Conseiller principal d'éducation (2)	4 Mme ZAIDI	SALSABILA	
Agent comptable Pas de voix délibérative	Mme DUFOUR	CLAIRE	
Collectivité territoriale rattachement	1 CALACIURA	STEPHANIE	
Collectivité territoriale rattachement	2 REYNAUD	HERVE	
Représentant de la commune siège	1 DECLINE	PIERRE	
Représentant de la commune siège	2 RIVAT	JEAN PIERRE	
Personnalité Qualifiée			
Elus des personnels enseignants et d'éducation	1 EL AZHAR	NOEMIE	
	2 DE BAYLE	ALAIN	
	3 LAFORGE	ANNE	
	4 JARRIL	ELIA	
	5 BODIC	VINCENT	
	6 JAKOB	LEA	
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services			
Elus des parents d'élèves	1 MERET	MELODY	
	2 DUPONT	DELPHINE	
	3 FRANCON	FLORENCE	
	4 PICHON	OLIVIER	
	5 MERCIER	SYLVIE	
	6		
Elus des élèves	1 BENABDELHAK	NAHIL	
	2 MANSOURI	YACINE	

